



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 20 avril 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	27	27 + 5 pouvoirs

Date de convocation 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, MARTIN Antoine, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Absents : **HUART Gérald.**

Représentés : **CATERINO Marie-Laure pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, CLERGEAT Pascaline pouvoir donné à BERGERET Fanny, KACEMI Farida pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, BARDET Alice pouvoir donné à CHAUDET Martine, SABATINO Anne pouvoir donné à MOUZON Valentin.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Constitution d'un groupement de commande entre la commune et son CCAS
N° de délibération : 20260420_09

RAPPORTEUR : Mme GULTEKIN

Chers Collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants.

Depuis plusieurs années, la mairie de Sainte-Savine et le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Savine ont mis en place un groupement de commandes afin de pouvoir regrouper les besoins communs de ces deux entités juridiques et de réaliser des économies d'échelles substantielles.

La création d'un groupement de commandes implique, en application des dispositions du Code de la commande publique, la conclusion d'une convention constitutive entre la mairie de Sainte-Savine et le C.C.A.S. indiquant les modalités de fonctionnement dudit groupement.

La convention constitutive du groupement de commandes mise en place en 2021 a été conclue pour toute la durée du mandat municipal. Le mandat précédent ayant pris fin en 2026 avec l'installation d'une nouvelle équipe municipale, il convient donc d'instituer un nouveau groupement de commandes pour la durée de la mandature actuelle.

Ainsi, la convention constitutive du groupement de commandes (en annexe jointe) sera notamment chargée de la passation et l'exécution des marchés publics suivants :

- Fourniture et produits de matériels d'hygiène et d'entretien ;
- Maintenance du parc des ascenseurs, des plate-forme élévatrices, des rideaux de fer, des monte-charge et des automatismes d'ouverture ;
- Service d'impression, de façonnage et de livraison de produits imprimés ;

- Maintenance et Télésurveillance des systèmes d'alarmes anti-intrusion ;
- Services d'assurances ;
- Maintenance préventive et corrective des systèmes de désenfumage ;
- Entretien, Maintenance et Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et des travaux en résultant ;
- Fourniture et livraison de titres restaurant ;
- Nettoyage des locaux ;
- Fourniture de Carburant et Prestations associées ;
- Fourniture de matériel de serrurerie électronique ;
- Acquisition de véhicules ;
- Services de contrôles, vérifications réglementaires et maintenance des bâtiments et équipements ;
- Acquisition et maintenance de logiciels informatiques ;
- Services relatifs au courrier (collecte, tri, affranchissement, distribution, etc.).

Des avenants à la convention constitutive du groupement de commandes détermineront, au cas par cas, les marchés qui pourront être passés sous cette forme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents, décide :

- **APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Mairie et le CCAS de Sainte-Savine ;
- **APPROUVER les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes annexés à la présente délibération ;**
- **APPROUVER le fait que la mairie de Sainte-Savine assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;**
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que prévue en annexe ;
- **DELEGUER** à Monsieur le Maire ou son représentant, pour la durée du mandat, la possibilité de signer les avenants à la convention constitutive du groupement de commandes qui auront pour objet de déterminer, au cas par cas, les marchés pouvant être passés sous cette forme.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	5	32	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 22 avril 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.21 18:44:29 +0200
Ref:10873728-16393645-1-D
Signature numérique
le Maire